





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-137**

**Séance publique du**

**13 avril 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413-lmc1132330-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018-67  
FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS-GESTION DE L'ESPACE  
PUBLIC**

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
 Direction Ressources et Exécution  
 Budgétaire

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 13 AVRIL 2018

**Nomenclature : 7.10**  
 Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. ZAZOUN Michael

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : COMPTABILITÉ COMMUNALE- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018-67 FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS-GESTION DE L'ESPACE PUBLIC- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 mars 2018, a approuvé par délibération n° 2018-67 les tarifs et droits divers des services publics.

Dans le cadre de cette délibération et conformément à l'article L2125-1 du CG3P nous avons voté les tarifs de la Direction Gestion de l'Espace Public qui gère l'ensemble des tarifs liés à la gestion de l'espace public de la Ville.

Ainsi, d'une part nous avons adopté en 1<sup>ère</sup> section MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES-1.2 Les marchés des Villages (Les Milles, Luynes, Puyricard) et autres quartiers, des tarifs applicables aux commerçants non sédentaires titulaires et journaliers.

D'autre part en 2<sup>ème</sup> section ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS-3.10 Occupation Jardin du Pavillon de Vendôme, des tarifs applicables aux différentes zones.

Cependant une erreur matérielle s'est glissée au sein de ces tarifs.

En effet ces tarifs ont été calculés sur la base de 2016 au lieu de l'année 2017.

Compte tenu de cet élément, il convient de modifier ces tarifs conformément aux grilles tarifaires présentées en annexe.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

**DECIDER** de modifier comme indiqué en annexes, la délibération n°2018-67 du 12 mars 2018, et de remplacer, à titre exceptionnel, les nouvelles grilles tarifaires concernant la 1ère section MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES-1.2 Les marchés des Villages (Les Milles, Luynes, Puyricard) et 2<sup>ème</sup> section ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS- 3.10 Occupation Jardin du Pavillon de Vendôme.

**ADOPTER** les tarifs et droits divers de la Gestion de l'Espace Public dont les grilles sont annexées.

**AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes.

DL.2018-137 - COMPTABILITÉ COMMUNALE- MODIFICATION DE LA DELIBERATION  
N°2018-67 FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS-GESTION  
DE L'ESPACE PUBLIC-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 5
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE BUSSCHERE, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION  
DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**

**TITRE PREMIER - LES MARCHES ET LES FOIRES**

Article L.2125-1 du CG3P :

"Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Les tarifs s'appliquent pour toute la durée du domaine public et pourront être divisés par 2 pour une utilisation ≤ à une demi-journée".

Toute demande d'exonération doit être motivée et sera soumise au vote du Conseil Municipal.

Domaine et Lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif 2017	Montant de l'augmentation 2018	Tarif 2018	Variation effective
<b>DGAS FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION_ DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - 1ère section MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES</b>	<b>1.1 Les marchés Centre ville, Encagnane et Jas de Bouffan</b>				
	<b>Commerçants non sédentaires titulaires</b>				
	Étalages ordinaires- Abonnés - le ml / jour de marché	1,60 €	0,05 €	<b>1,70 €</b>	6,25%
	Fourgon ou remorque magasin et étalages au-delà 2,5 m de profondeur- Abonnés - le m <sup>2</sup> / jour de marché	1,20 €	0,04 €	<b>1,30 €</b>	8,33%
	<b>Commerçants non sédentaires journaliers</b>				
	Étalages ordinaires- Passagers - le ml / jour	2,60 €	0,08 €	<b>2,70 €</b>	3,85%
	Étalages ordinaires- samedi, dimanche et jours fériés - le ml / jour	2,70 €	0,08 €	<b>2,80 €</b>	3,70%
	Fourgon ou remorque magasin et étalages au-delà 2,5 m de profondeur- Passagers - le m <sup>2</sup> / jour	2,10 €	0,06 €	<b>2,20 €</b>	4,76%
	Fourgons et étalages ordinaires au-delà de 2,5m de profondeur- samedi, dimanche et jours fériés -le m2/jour	2,20 €	0,07 €	<b>2,30 €</b>	4,55%
	Démonstrateurs- le ml / jour	4,60 €	0,14 €	<b>4,80 €</b>	4,35%
	Marché prolongé au-delà des horaires fixés et à titre exceptionnel- le ml ou le m2	2,60 €	0,08 €	<b>2,70 €</b>	3,85%

<b>DGAS FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - 1ère section</b> <b>MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES</b>	<b>1.2 Les Marchés des villages ( Les Milles, Luynes, Puyriscard) et autres quartiers</b>					
	<b>Commerçants non sédentaires titulaires</b>					
	Étalages ordinaires- Abonnés - le ml / jour de marché	1,15 €	0,03 €	<b>1,20 €</b>	4,35%	
	Fourgon ou remorque magasin et étalages au-delà 2,5 m de profondeur- Abonnés - le m <sup>2</sup> / jour de marché Fourgon ou remorque magasin et étalages au-delà 2,5 m de profondeur- Abonnés - le m <sup>2</sup> / jour de marché	0,75 €	0,02 €	<b>0,80 €</b>	6,67%	
	<b>Commerçants non sédentaires journaliers</b>					
	Étalages ordinaires- Passagers - le ml / jour	2,15 €	0,06 €	<b>2,20 €</b>	2,33%	
	Étalages ordinaires- samedi, dimanche et jours fériés - le ml / jour	2,25 €	0,07 €	<b>2,30 €</b>	2,22%	
	Fourgon ou remorque magasin et étalages au -delà 2,5 m de profondeur- Passagers - le m <sup>2</sup> / jour Fourgon ou remorque magasin et étalages au -delà 2,5 m de profondeur- Passagers - le m <sup>2</sup> / jour	1,00 €	0,03 €	<b>1,00 €</b>	0,00%	
	Fourgons et étalages ordinaires au-delà de 2,5m de profondeur- samedi, dimanche et jours fériés -le m2/jour	1,10 €	0,03 €	<b>1,10 €</b>	0,00%	
	Démonstrateurs- le ml / jour	4,20 €	0,13 €	<b>4,30 €</b>	2,38%	
	Marché prolongé au-delà des horaires fixés et à titre exceptionnel- le ml ou le m2	2,15 €	0,06 €	<b>2,20 €</b>	2,33%	
	<b>DGAS FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - 2ème section - MARCHES AUX CHRYSANTEMES ET AUX SAPINS</b>	Étalages ordinaire- le m2 / jour	2,10 €	0,06 €	<b>2,20 €</b>	4,76%
	<b>DGAS FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - 3ème section - CARTES NUMERIQUES DES CNS</b>	En cas de renouvellement suite à perte ,vol ou casse- L'unité	6,00 €	0,18 €	<b>6,20 €</b>	3,33%



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION  
DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**

**TITRE DEUXIEME - ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS**

Domaine et Lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif 2017	Tarif 2018	Variation effective
<b>DGAS FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION_ DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC - 3eme section : Parcs et jardins</b>	<b>3.1. Occupation du Parc Saint Mitre</b>			
	Terrasse à l'intérieur du Parc St Mitre (forfaitaire)- Par mois	107,00 €	<b>110,00 €</b>	2,80%
	Zone 1 (Cascade)- La zone / jour	54,50 €	<b>56,00 €</b>	2,75%
	Zone 2 (Château)- La zone / jour			2,75%
	Zone 3 (Grande prairie)- La zone / jour			2,75%
	Zone 4 (Jeux)- La zone / jour			2,75%
	<b>3.2. Occupation du Parc de la Bastide Cézanne</b>			
	Zone - Oliviers- La zone / jour	54,50 €	<b>56,00 €</b>	2,75%
	Zone 2 - Allée Platanes- La zone / jour			2,75%
	Zone 3 - Prairie- La zone / jour			2,75%
	<b>3.3. Occupation des collines de Cuques</b>			
	Zone 1 - Partie haute- La zone / jour	54,50 €	<b>56,00 €</b>	2,75%
	Zone 2 - Partie basse- La zone / jour			2,75%
	<b>3.4. Occupation du Domaine du Grand Saint Jean</b>			
	Zone 1 - Platanes- La zone / jour	54,50 €	<b>56,00 €</b>	2,75%
	Zone 2 - Cour du Château- La zone / jour			2,75%
	Zone 3 - Espace boisé- La zone / jour			2,75%
	Zone 4 - Prairie- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
	<b>3.5. Occupation du Parc Jourdan</b>			
	Zone 1 - Allée Tilleuls- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
	Zone 2 - Bassin - Hémicycle- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
	Zone 3 - Esplanade- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%

Zone 4 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
Zone 6 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
Zone 7 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
Zone 8 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
Zone 9 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
Zone 10 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
Zone 11 - Pelouse- La zone / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
<b>3.6. Occupation du Square de la Mareschale</b>			
Zone 1 - Allée platanes- La zone / jour	54,50 €	<b>56,00 €</b>	2,75%
Zone 2 - Espace scène- La zone / jour			
Zone 3 - Jardin- La zone / jour			
Zone 4 - Boulodrome- La zone / jour			
<b>3.7. Occupation du Parc Rambot</b>			
La totalité / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
<b>3.8. Occupation du Parc de l'Horloge</b>			
La totalité / jour	109,00 €	<b>112,50 €</b>	3,21%
<b>3.9. Occupation du Parc de la Torse</b>			
La totalité / jour	546,50 €	<b>563,00 €</b>	3,02%
<b>3.10. Occupation Jardin du Pavillon de Vendôme</b>			
Zone 1 (Allée platanes)- La zone / jour	112,00 €	<b>115,00 €</b>	2,68%
Zone 2 (Côté droit du Pavillon)- La zone / jour	56,00 €	<b>58,00 €</b>	3,57%
Zone 3 (Côté gauche du Pavillon)- La zone / jour			
Zone 4 (Côté École d'Art)- La zone / jour	112,00 €	<b>115,00 €</b>	2,68%
Zone 5 (Pelouse)- La zone / jour			
Zone 6 (Pelouse)- La zone / jour			
Zone 7 (Pelouse)- La zone / jour			
Zone 8 (Pelouse)- La zone / jour			

DGAS FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION -  
 DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC -  
 3eme section : Parcs et jardins

Fermeture du parc au public pour les besoins d'une manifestation (quel que soit le nombre de zones utilisées)- Le parc/jour	640,00 €	<b>659,00 €</b>	2,97%
<b>3.11. Occupation du Parc Vilers</b>			
Zone 1 (bassin)- La zone / jour	54,50 €	<b>56,00 €</b>	2,75%
Zone 2 (centre) La zone / jour			
<b>3.12. Occupation de tout autre parc ou jardin, ou surfaces supplémentaires à celles définies ci-dessus</b>			
Le m2 / jour	5,00 €	<b>5,00 €</b>	0,00%